

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **27 octobre** à **20 H 00**,
Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Eutrope-de-Born**,
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame **Jocelyne COLLIANDRE**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19.10.2020**

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Absents(es)	3
Procuration(s)	2

PRESENTS :

Mrs. AUZERAL J. - BARRET C. - FRACHISSE N. - FRECHEVILLE M. - HUGOU D. - MIQUEL F. - PERRY J-L.

Mmes BALSE M.J. - COLLIANDRE J. - HALLAL A.M. - SIREY P. - TORNIER E.

ABSENT : CAZEILS G.

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION : JACQUET C. à FRECHEVILLE M. - MOURMANNE V. à SIREY P.

Secrétaire de séance : SIREY P.

PROJET BOIS ÉNERGIE :

Intervention des services de la CCBHAP et du syndicat Territoire d'Énergie 47 relative à la présentation du projet de chauffage aux granulés de bois en remplacement des chaudières fioul existantes.

Un complément de rapport d'étude d'opportunité en considérant le scénario de création d'un réseau de chaleur interconnectant les deux chaufferies fioul actuelles et en basculant en bois-énergie est sollicité par le Conseil Municipal afin de pouvoir prendre une décision.

Ce point de l'ordre du jour est donc reporté à une prochaine réunion, dès l'obtention des éléments complémentaires.

RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DU R.P.I **ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

Madame le Maire expose à l'assemblée que, comme chaque année, un état des frais de fonctionnement des écoles du R.P.I est établi pour l'année scolaire **2019-2020** entre la commune de Montaut et notre commune.

Les charges incombant à chaque commune sont détaillées selon le tableau ci-dessous :

**Récapitulatif des recettes et dépenses de l'année scolaire
2019-2020**

Total Frais de Fonctionnement : St Eutrope	135 152.77 €
Total Recettes touchées par St Eutrope (St Eutrope a réellement dépensé)	5 400.51 € 129 752.26 €
Total Charges Montaut	33 676.68 €
Frais de Fonctionnement St Eutrope + Charges Montaut – Recettes :	163 428.94 €

	Nombre d'élèves	Recettes «idéales», = juste répartition des recettes	Dépenses «idéales», = juste répartition des dépenses	Total frais dans l'idéal, = juste répartition des frais	En réalité	DOIT
St Eutrope	32	3756.88 €	117 446,57 €	113 689.69 €	129 752.26 €	16 062.57€
Montaut	14	1 643.63 €	51 382.88 €	49 739.25 €	33 676.68 €	- 16 062.57€
Total	46	5 400.51 €	168 829.45 €	163 428.94 €	163 428.94 €	

Nombre d'enfants provenant de communes extérieures :	11
Tarif appliqué à ces communes par enfant :	700.00 €
Recette touchée par St Eutrope :	7 700.00 €
Prorata de cette recette dû à Montaut :	2343.48 €

MONTAUT DOIT A ST EUTROPE 13 719.09 €

COUT TOTAL PAR ELEVE ((frais nets – participation des élèves communes extérieures) / nombre total d'élève)	2732.09 €
COUT REEL TOTAL PAR ELEVE (frais nets/nb total d'élèves)	2162.90 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la répartition des frais de fonctionnement concernant les écoles du R.P.I Montaut/Saint-Eutrope-de-Born tel que calculé pour l'année 2019-2020,
- Demande le reversement de la somme de 13 719.09 € à la commune de Montaut,
- Réclame la participation pour onze enfants due par les communes extérieures au R.P.I,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

DEVIS PANNEAUX ADRESSAGE :

Madame le Maire rappelle aux élus le dossier d'adressage : dénomination et numérotation des voies et des habitations sur le territoire communal.

Après repérage sur le terrain, elle indique que 451 points d'adresses ont été recensés et que 133 panneaux de voies sont nécessaires.

A cet effet, elle présente un devis établi par Alec Collectivités, société choisie lors de la constitution du projet : 9 976 € TTC.

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de la société Alec Collectivités pour un montant de 9 976 € TTC.
- Prévoit la dépense au budget primitif 2020, opération 50,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

RÉSILIATION DU BAIL CONCERNANT LE LOGEMENT DE L'ÉCOLE DE BORN :

Madame le Maire indique que M. Petit, locataire du logement de l'école de Born, a demandé la résiliation de son bail de location au 31 octobre 2020.

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer et précise qu'un état des lieux sera établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la résiliation du bail de location concernant le logement de l'école de Born,
- Indique que la caution d'un montant de 450.93 € sera restituée à M. Petit si l'état des lieux n'appelle aucune observation,
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT DE ST EUTROPE (COTÉ ROUTE):

Madame le Maire soumet aux membres de l'assemblée une demande effectuée par Madame JOURDAN Anne qui souhaite louer le logement communal de St Eutrope (coté route).

Elle indique que ce logement sera disponible au 1er novembre 2020, qu'un bail de location pourrait être établi à cette date.

Le montant du loyer mensuel est fixé à la somme de 400 € auquel s'ajoute 20 € de charges pour l'entretien du mode de chauffage. Un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera également sollicité.

Elle propose de mandater un huissier pour la réalisation des états des lieux et la rédaction du bail.

Elle demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette proposition de location.

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de louer à compter du 1er novembre 2020, le logement de St Eutrope (coté route) à Madame JOURDAN Anne dans les conditions stipulées ci-dessus,
- Autorise le mandatement d'un huissier pour la réalisation des états des lieux et la rédaction du bail,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BORN :

Madame le Maire soumet aux membres de l'assemblée une demande effectuée par Madame HALLINCK Fanny qui souhaite louer le logement communal de la bibliothèque de Born.

Elle indique que ce logement sera disponible au 28 novembre 2020, qu'un bail de location pourrait être établi à cette date.

Le montant du loyer mensuel est fixé à la somme de 400 € auquel s'ajoute 20 € de charges pour l'entretien du mode de chauffage. Un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera également sollicité.

Elle propose de mandater un huissier pour la réalisation des états des lieux et la rédaction du bail.

Elle demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette proposition de location.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de louer à compter du 28 novembre 2020, le logement communal de la bibliothèque de Born à Madame HALLINCK Fanny dans les conditions stipulées ci-dessus,
- Autorise le mandatement d'un huissier pour la réalisation des états des lieux et la rédaction du bail,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU MARCHÉ POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES RÉGIONAL POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE ».

Madame le Maire informe les élus de la possibilité d'adhérer au marché pour la maintenance et l'exploitation des installations thermiques proposée par le syndicat Territoire d'Énergie de Lot-et-Garonne.

Après concertation, le Conseil Municipal opte pour la continuité de faire appel aux artisans locaux et de ce fait, décide de ne pas déposer de candidature pour cette offre.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

● Référents Commune / CCBHAP :

Lors du dernier conseil communautaire, les communes ont été sollicitées afin de nommer un référent communal pour les commissions urbanisme, voirie et environnement.

Il est nommé les conseillers suivants :

- Urbanisme : Mme COLLIANDRE Jocelyne
- Voirie : M. HUGOU Daniel
- Environnement : M. FRACHISSE Nicolas

● **Projet hangar service technique :**

Mme le Maire informe les élus d'un projet de bâtiment pour le stockage du matériel des services techniques.

Elle présente le devis maçonnerie établi par l'entreprise Constantin : 3 403.85€ TTC ainsi que deux devis de fournitures et pose d'un bâtiment métallique bardé en tôles, couvert en plaques fibrociment flammées et fermé par 2 portails coulissants : Entreprise CANCE 25 149.97 € TTC et Entreprise Sud-Ouest Fers : 19 417.20€ TTC.

Elle indique qu'un architecte a été contacté afin d'obtenir un devis pour le dépôt du permis de construire et qu'il est nécessaire de réaliser différentes études techniques afin de finaliser le projet.

● **Devis divers :**

Mme le Maire présente les devis suivants :

- Tarière : 1 075 € TTC
- Baie vitrée logement St Eutrope (côté cour) : 1 360.64 € TTC
- Bétonnière : 1 023.10 € TTC
- Réfection chemin rural limitrophe « Rétaillous » : 5 448 € TTC à partager avec la commune de St Etienne de Villeréal
- Remise en état chemin rural « Cluzélou » : 2 091.17 € TTC

Les élus prennent acte de ces dépenses.

● **Participations TE 47 / Commune :**

Mme le Maire informe les élus de diverses consultations d'urbanisme pour lesquelles une prise en charge communale est nécessaire afin de desservir les terrains en électricité.

Les élus prennent acte de ces frais de viabilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.